



**DELIB 60-2022**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES  
Séance du 15 décembre 2022 à 20h00**

1 place de la Mairie  
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 19                      Date de la convocation : 5/12/2022  
En exercice : 19                                Date d'affichage : 5/12/2022  
Qui ont pris part à la délibération : 18

L'an deux mille vingt et deux et les 15 décembre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Fonségur sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWITCH, Françoise BARBERI, Sylvie CALAS, Marie-France ALRIC, Arlette GLORIA, Christelle COURTOIS-SABARTHES  
Messieurs Alain VEUILLET, Frédéric MAIXANDEAU, Rodolphe DUCAMP, Manuel GONCALVES, François MONTAGNE, Jean-Michel MAUREL, Daniel MONTAGNE, Paul SALVAN

Excusés : Mme Isabelle de VIVIES pouvoir à Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES, Mme Pascale PRADES pouvoir à M. Alain VEUILLET, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, M. Claudian BRUN pouvoir à M. Paul SALVAN

Absent : Mme Maud FLAMANT

La séance débute à 20h00 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18                      Contre : 0                      Abstention : 0

Objet de la délibération : **DELIBERATION DE MOTION DE SOUTIEN AUX HABITANTS D'EN BAJOU**

M. le maire, en date du 5 décembre 2022 avec les convocations, a été joint la demande de motion des habitants du hameau d'en Bajou au concessionnaire de l'autoroute ATOSCA.

M. le maire rappelle que la commune de Viviers-Lès-Montagnes est favorable à l'arrivée de l'autoroute.

Il donne lecture de la demande des administrés d'En Bajou :

« Suite à la réunion du 28 septembre 2022, organisée par votre société, qui nous a apporté un certain nombre d'informations sur la réalisation de votre projet d'autoroute dans le secteur nous concernant, nous venons par la présente vous rendre compte de notre perception des retombées que nous prévoyons, qui ne correspondent pas à la vision que vous avez bien voulu nous présenter.

En effet, nous sommes en profond désaccord avec votre présentation « avantageuse pour nous » de la construction d'une autoroute à 100m de nos habitations actuellement entourées de champs et pâturages.

Notre constat est le suivant : ce projet d'A69, s'il est mené à son terme, nous apportera :

-**une pollution visuelle** : un monstre de béton en lieu et place de verdure.

-**une pollution sonore** : surtout que l'essentiel des véhicules qui vont emprunter cet itinéraire sera de gros camions diesel.

-**une pollution atmosphérique** évidente, pour les raisons sus citées, qui pour être invisible n'en est pas moins dangereuse pour notre santé.

D'autre part, nos voies d'accès seront perturbées avec beaucoup d'inconvénients pour bien peu d'avantages : seules 2 maisons bénéficiant de la mise en impasse de la route actuelle.

Puis que vous vous êtes présentés comme ouverts au dialogue et soucieux de notre environnement, nous vous faisons part de nos exigences qui bien qu'étant loin de compenser tous les désagréments occasionnés sont indispensables pour minimiser autant que faire se peut les impacts négatifs de votre projet sur notre quotidien.

1°) **Construction d'un ouvrage anti bruit** efficace, et ce en préalable au début des travaux.

2°) **Aménagement correct du raccordement à la route d'En Bazzy** ; Vous avez évoqué vous-même que cette route était assez fréquentée, il est hors de question de ne pas pouvoir se croiser sur ce tronçon. Il est donc indispensable que le chemin actuel soit non seulement rendu carrossable mais également élargi.

3°) **La prise en charge financière de plantation de haies** sur nos terrains qui feront face à cette autoroute. »

M. le maire demande à l'assemblée de bien vouloir soutenir les demandes d'aménagements des habitants d'En Bajou par le vote de cette motion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité. (Pour : 18, Contre : 0 ; Abstention : 0)

Fait en séance les 15 décembre 2022 et en susdits.  
Le Maire, Alain VEUILLET

